

ANNEE SCOLAIRE:  
2017-2018

ADMISSION

à

L'ÉCOLE MATERNELLE

SAMEDI 22 AVRIL 2017

de 9 H à 11H



*des enfants  
nés en*

**2014- 2013-2012**

*Sont concernés uniquement les  
enfants non-inscrits à l'école maternelle.*

*Le certificat d'inscription  
de votre enfant à l'école est délivré  
par la mairie de votre village.*

*Il est obligatoire avant  
toute admission à l'école maternelle.*